

La Commission Statuts et réglementations s'est réunie plusieurs fois cette saison en vision comme en présentiel, elle a surtout en charge 4 grands axes :

**I. Groupe des qualificateurs**

Il s'agit d'un groupe de 13 personnes bénévoles et salariées qui ont qualifié 34 148 licences dont 1 385 mutations. Le travail a été dense et soutenu en début de saison car beaucoup de joueurs-euses ont attendu le début des championnats pour valider leur licence.

**II. Une sous-commission en charge des conventions**

Sous la vigilance de René Carl, c'est 41 conventions Régionales qui ont été vérifiées et validées par la ligue pour la saison 21-22.

Nous avons aussi établi 17 licences multi-clubs pour des jeunes qui ont ainsi pu avoir l'opportunité de jouer à des niveaux différents.

Le 4 mai 2022, un mail a été envoyé à tous les clubs, aux comités et président(e) de comités leur présentant pour la saison 2022-2023, les 3 dispositifs existants ainsi les différentes échéances en fonction du niveau de jeu. Celles-ci doivent parvenir aux comités pour le 15/06/22 pour une transmission à la ligue au plus tard au 01/07/22. Le dispositif reste le même que la saison précédente y compris pour les licences multi-clubs.

**III. Une sous-commission en charge de la « CMCD »**

Sous la responsabilité de Marcel Tedesco, 2 envois des fiches récapitulatives ont été fait aux clubs avec une copie aux différents comités. Le 1<sup>er</sup> a été fait en janvier et le 2<sup>ème</sup> en avril 2022. Ces envois ont été fait dans un but informatif comme nous l'avons stipulé dans le préambule du règlement de la CCD 21-22. De nombreuses corrections ont pu être faite suite aux échanges avec les clubs.

Un dernier envoi des fiches sera fait en juillet dans le but d'informer les clubs des domaines à améliorer durant la saison suivante.

**IV. Une sous-commission en charge des équipements**

Sous la responsabilité de William BASTIEN et Christelle DEVOITINE, ceux-ci sont intervenus auprès de tous les clubs dont les fiches salles dans Gest'hand présentent des anomalies. C'est un travail colossal et de longue haleine qui n'est pas terminé.

Je tiens à remercier tous les membres de la commission pour leur efficacité et pour leur implication, mais aussi les salariés de la ligue qui sont toujours disponibles pour nous aider dans notre tâche.

VALERIE PARISY

Président de la commission SR